

Paris, le 15 février 2017

## COMMUNIQUÉ

Natixis vient d'être mise en examen dans le cadre d'une procédure d'instruction judiciaire ouverte en 2010, à raison de deux communiqués diffusés au second semestre 2007, au début de la crise des subprimes. Cette crise a constitué, pour Natixis comme pour toutes les banques de la place, une situation sans précédent dont il était alors impossible d'anticiper les conséquences en chaîne.

Natixis considère avoir fourni au public, en toute sincérité, les informations dont elle disposait sur ses expositions, au fur et à mesure de l'identification des risques sous-jacents. A cet égard, la mise en examen ne questionne que l'information diffusée par Natixis dans deux communiqués de 2007, et ne remet en cause ni sa communication ultérieure, ni sa communication antérieure.

Natixis est désireuse de contribuer à l'éclairage complet sur ces événements vieux de près de 10 ans lorsqu'elle aura pu prendre connaissance du dossier relatif aux faits qui lui sont reprochés, auquel elle va désormais avoir accès.

### **Contacts :**

#### **Sonia Dilouya**

Tél.: +33 1 58 32 01 03

Mail : [sonia.dilouya@natixis.com](mailto:sonia.dilouya@natixis.com)

#### **Laure Sadreux**

Tél.: +33 1 58 19 34 17

Mail : [laure.sadreux@natixis.com](mailto:laure.sadreux@natixis.com)

#### **Relations Investisseurs**

Mail : [investorelations@natixis.com](mailto:investorelations@natixis.com)